

Le blaireau d'Europe

LE BLAIREAU D'EUROPE

La bonne attitude à adopter



© Bruce Ronchi

Animal nocturne et peu connu du grand public, voir mal-aimé, le blaireau est pourtant un animal très social ! L'espèce a frôlé l'extinction dans les années 80's, victime collatérale du gazage massivement pour lutter contre la rage vulpine. Suite à l'interdiction de cette pratique dans les années 90's, les études menées en Alsace depuis 2002, montre que la population de blaireaux se stabilise.

Carte d'identité

Nom : Blaireau d'Europe (Meles meles)
 Classe : mammifères
 Ordre : carnivores
 Famille : mustélidés (le plus grand de la famille)
 Taille : de 60 à 90 cm
 Poids : de 10 à 20 kg



© J.-P. Bebez

Le blaireau est essentiellement nocturne, hormis en plein été où il sort avant la tombée du jour pour disposer de suffisamment de temps pour trouver sa nourriture. Cette activité se déroule toute l'année. En effet, l'hiver, ils n'hibernent pas, mais vivent au ralenti. Les blaireaux se réveillent régulièrement pour manger ou se toiletter. Il s'agit de l'hivernation.

Ils peuvent se reproduire toute l'année, mais la blairelle ne met bas qu'au début février de l'année suivante. Il s'agit d'une gestation différée ou autrement dit : ovo-implantation différée. Les femelles donnent généralement naissance à 2 ou 3 petits, qui sont élevés au fond de leur terrier jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 6 semaines.

Biologie

Son museau est allongé, ce qui est caractéristique d'un animal semi-fouisseur. Sa tête blanche est masquée de deux bandes noires. Son dos, ses flancs et sa croupe sont grisâtres. Sa gorge, sa poitrine et ses pattes sont noires intenses. Son aspect nonchalant et un peu pataud de faux ours, se cache un véritable architecte souterrain, notamment grâce à ses longues griffes non rétractiles et ses pattes courtes mais robustes.

Les blaireaux vivent en clan sur un territoire donné. En Alsace, les clans sont estimés entre 4 et 5 individus, variable localement. Leur vie sociale est très développée. Ils n'interagissent pratiquement que par leur odorat qui est plus de 800 fois supérieur à celui des humains ! Leur vue est, quant à elle, plutôt mauvaise.

Habitat

Les blaireaux sont présents sur l'ensemble du territoire alsacien. Les milieux qu'ils affectionnent le plus allient un bon couvert végétal et des sols meubles et bien drainés.

Ils vivent en terrier au sein de leur territoire. 2 sortes se distinguent : Le terrier principal avec au minimum 5 creusements (nommés gueules) où le clan vit toute l'année. Puis les terriers dits « secondaires » avec seulement 1 ou 2 gueules qui servent de refuge, de lieu de repos où pour la recherche de nourriture.

Le blaireau peut cohabiter avec d'autres mammifères, tels que les lapins ou les renards. Une fois abandonnée, sa galerie peut également servir de gîte au putois, à la salamandre, au chat sauvage...



Alimentation

Le blaireau est omnivore. Son régime alimentaire varie d'une région et d'une saison à l'autre. En Alsace, sa préférence se porte majoritairement sur les lombrics, les limaces, larves de hannetons ainsi que sur les gros insectes, les baies sauvages, les fruits, les céréales et les amphibiens. En hiver, il consomme occasionnellement des charognes et des petits rongeurs.

Indices de présence

1 Empreintes

- environ 5 cm de long
- composées de 5 pelotes digitales avec traces de griffures qui pointent toutes dans la même direction ;
- similaires à celles d'un ours, en miniature.

Coulée

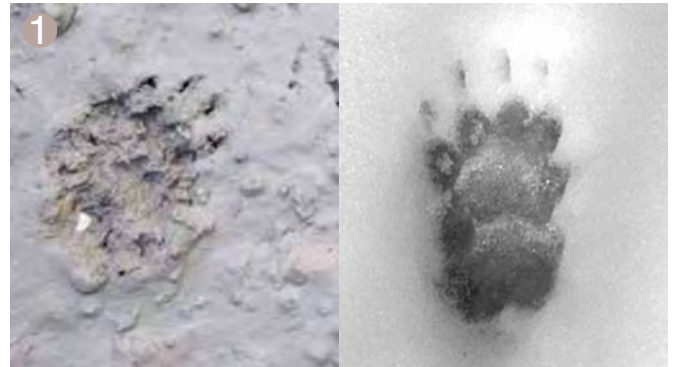
Les blaireaux empruntent toujours le même chemin entre leur terrier principal et les terriers secondaires ou les zones de nourrissage. Ceci crée un petit chemin bien démarqué, nommé « coulée ».

2 Caractéristiques du terrier

- déblai de terre devant la gueule, puis d'herbes ou de feuilles mortes devant la gueule : les blaireaux changent régulièrement la litière des chambres pour contrer les parasites.
- voie d'accès au creusement, autrement appelé « gouttière » en forme de virgule, typique au blaireau, contrairement à celle du renard, qui est droite.

3 Latrines

- Dépression dans le sol dans lequel les blaireaux laissent leurs déjections ;
- Aussi appelés : « pots »



Réglementation

En France le blaireau figure sur la liste des espèces gibier, chassables (généralement de septembre à février). Néanmoins, aucune autre forme de destruction que le tir ou la vénerie sous terre (autrement dit : le déterrage), n'est autorisée.

En revanche, le blaireau n'est pas classé ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts), il n'est donc pas piégeable, sauf dérogations particulières.

Cette réglementation est en vigueur dans toute la France y compris le Haut-Rhin. En revanche, depuis 2004, le blaireau a été retiré de cette liste dans le Bas-Rhin. Il n'y est donc plus chassable et ne peut être détruit sous aucune forme.

Les problèmes de cohabitation

Les blaireaux visitent les jardins notamment en période de sécheresse. En effet, les phénomènes caniculaires s'accroissent avec le changement climatique. Les blaireaux ont de plus en plus de mal à se nourrir et à trouver des vers dans le sol. C'est pourquoi ils se rabattent dans les jardins très entretenus, qui permettent un accès plus facile aux vers. Par ailleurs, les pelouses arrosées favorisent la remontée à la surface des vers et des lombrics. Ce comportement résulte également de la raréfaction de leur habitat et de leurs zones de nourrissage en milieu.

Bien que les blaireaux soient tout à fait inoffensifs, pour les humains et les animaux domestiques, et qu'ils ne fréquentent les jardins que de manière temporaire, leur présence peut provoquer plusieurs types de gênes.

Des terriers dans les jardins

Lorsqu'ils viennent se nourrir sur votre terrain, les blaireaux créent des petits trous, appelés « creusements de nourriture ». Par la même occasion, il se peut qu'ils fassent leurs besoins et que vous observiez des latrines.

Les idées reçues

Le blaireau est un animal agressif

FAUX! Actif presque exclusivement de nuit, sauf en plein été où les nuits sont trop courtes, il souffre comme beaucoup d'animaux méconnus de fausses réputations. Autrefois, il était même conseillé aux promeneurs nocturnes de remplir leurs chaussettes de charbon au cas où un blaireau les attaquerait : en mordant la chaussure, le charbon craquerait sous la dent du blaireau, comme un os, ce qui aurait pour effet de faire lâcher le blaireau. En réalité, le blaireau est un animal farouche, qui se montre très prudent à la sortie du terrier, renifle longuement et ne sortira que s'il n'y a aucun danger. Il est inoffensif pour l'homme comme pour les animaux de compagnie.

Le blaireau est un animal qui pullule

FAUX! Seulement un tiers des femelles mettent bas chaque année, avec un nombre moyen de 2,43 jeunes par portée. Parmi ces jeunes blaireaux, 30 à 60% d'entre eux n'atteignent pas l'âge d'1 an. De plus, la plupart des blaireaux adultes vivent maximum 4 à 5 ans en milieu naturel.

La densité de blaireaux est peu élevée en Europe occidentale : elle est comprise entre 0.16 et 1.52 individus/km², avec en moyenne 0.63 blaireaux par km² (excepté

D'autre part, ils sont également adeptes du déterrage de bulbes en tout genre, dont ils raffolent.

Problèmes sanitaires

La tuberculose bovine : l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, alimentation, environnement, travail) a publié un rapport en 2019 sur le rôle joué par le blaireau d'Europe dans la transmission de la tuberculose bovine. Il s'agit d'une maladie causée par la bactérie *Mycobacterium bovis*, qui peut infecter de nombreuses espèces domestiques ou sauvages, provoquant une détérioration progressive de l'état de santé, et qui peut être transmise à l'Homme via les excréments des bovins. Il est avéré que le blaireau n'est qu'un hôte de liaison, c'est-à-dire qu'il ne peut que transmettre la maladie à des bovins, et ne peut représenter un foyer de cette maladie. Aussi le verdict des experts est-il clair : « dans les zones indemnes de tuberculose, l'élimination préventive des blaireaux ne peut en aucun cas être justifiée au nom de la lutte contre la tuberculose. »

en Grande-Bretagne, avec environ 10 individus/km²). Localement, l'augmentation du nombre d'animaux s'explique par le rétablissement des effectifs suite à l'interdiction des campagnes de gazage destinées à éradiquer la rage vulpine.

Actuellement les blaireaux sont essentiellement victimes de la route : 30 000 individus seraient ainsi tués chaque année par collision routière. Par ailleurs, 22 000 individus seraient victimes de la vénerie sous terre (chassés dans le terrier et tir des animaux).



Les choses à ne PAS faire !

La destruction du blaireau, qu'elle soit par piégeage ou par tir, même si elle est légale lorsqu'on est chasseur agréé (en dehors du Bas-Rhin : Cf paragraphe «Réglementation»), est à proscrire. Au-delà de l'absence d'éthique d'une telle pratique, cela ne règle en rien la problématique rencontrée.

En effet, dû au caractère territorial de l'espèce, un territoire laissé vacant sera nécessairement réoccupé tôt ou tard. Pour la même raison, capturer et relâcher un individu ailleurs ne serait pas non plus une solution pertinente. Enfin, boucher un terrier, quelque soit le moyen utilisé, provoquerait tout simplement le creusement d'une nouvelle galerie, juste à côté.

Ces procédés ne font en fait que repousser le problème dans le temps !

Les bons gestes à adopter

Dans un premier temps, ne pas tondre trop court et ne pas arroser sa pelouse en période estivale diminue drastiquement les gênes potentielles occasionnées par les blaireaux pour trouver de la nourriture, mais aussi par les larves de hannetons qui se nourrissent de racines et apprécient l'herbe rase.

Par ailleurs, clôturer efficacement votre terrain permettra également de vous prémunir de ce genre de désagréments. Cela impose d'avoir un retour enterré en « L » en bas de clôture pour éviter que les animaux ne creusent en dessous. Par contre, il est primordial, de laisser des zones de passages pour la petite faune (ex : hérisson)

Lors de ses déplacements le blaireau emprunte toujours les mêmes chemins, créant de véritables petits sentiers (appelés coulés). La pose d'une clôture électrique avec un premier fil à 10 cm du sol, le second à 25 cm et le troisième à 40 cm à l'endroit où le blaireau accède au jardin est aussi une solution efficace. Cette mesure peut être prise temporairement lorsque les problèmes

surviennent, ainsi que lors des périodes de sécheresse (surtout si la pelouse est arrosée). Par contre, ce type d'installation demande un entretien régulier pour éviter que la végétation ne touche les fils.

En ce qui concerne la protection des bulbes, il est possible de poser un grillage par-dessus, sur le sol (maintenu grâce à des piquets). Une solution simple et efficace !

Il est enfin nécessaire de relativiser les choses. Certes il est désagréable de se réveiller le matin pour découvrir son jardin partiellement retourné, mais la faune sauvage est souvent acculée dans nos espaces de vie, nos constructions empiétant trop sur leur habitat naturel : ne les supprimons pas par réflexe ou par peur ! Certaines espèces (chauves-souris, hirondelles, renard roux, chouette effraie...) se sont presque entièrement adaptés à notre mode de vie, et nous les côtoyons souvent sans même nous en rendre compte. Au-delà des désagréments qu'une telle cohabitation peut parfois occasionner, ayons à l'esprit que ces mêmes espèces peuvent nous rendre bien des services ! Les blaireaux consomment ainsi certains ravageurs comme le vers blanc, les hannetons, les limaces ou les escargots. Une aubaine, en soi !



Contact

Pôle Médiation Faune Sauvage



GEPMA
8, rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
contact@gepma.org

LPO Alsace

1 rue du Wisch - 67560 Rosenwiller
alsace.mediation@lpo.fr

